

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 9 mars 2023**

DATE DE CONVOCATION : 06.03.2023	L'an deux mille vingt-trois, <b>Le neuf mars à vingt heures,</b>
DATE D'AFFICHAGE : 06.03.2023	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<b>Etaient Présents :</b> AILLET Louis, AUBIN William, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY
EN EXERCICE 15	Loïc, LEBORGNE Régine, MENIER Mireille, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT
PRÉSENTS 13	Josiane, SORGNIARD Catherine, SCHMITT Thomas et SUIRE Thierry.
VOTANTS 15	<b>Excusés :</b> NEUTE Françoise (procuration à RAULT Philippe) et PLESTAN Sylvaine (procuration à PORCHER Aurélie).
	<b>Secrétaire de séance :</b> PORCHER Aurélie

**PROCES-VERBAL REUNION DU 2 MARS 2023**

Accepté à l'unanimité.

**Restructuration ensemble mairie/ salle polyvalente - Choix d'une proposition d'emprunt pour le financement des travaux**

Suite au choix d'un prêt par le conseil municipal le 2 mars 2023, il a été porté à notre connaissance que les informations fournies par la Banque des Territoires n'étaient pas complètes. En effet, le taux d'emprunt proposé ne sera connu qu'après les deux mois du délai de recours suivant l'accord du permis de construire (autour du mois de juin 2023). Le taux ne sera plus le même qu'aujourd'hui.

Ces nouvelles informations annulent donc la décision du conseil municipal du 2 mars 2023.

Mr le Maire expose les conditions actualisées des banques consultées.

Délibération :

Considérant la nécessité de contracter un prêt afin de financer les travaux de restructuration de l'ensemble mairie et salle polyvalente.

Considérant la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

Il est proposé au conseil municipal de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne qui propose l'offre la mieux disante, à savoir :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 25 ans (300 mois)
- Taux fixe de base : 3.65 % - Coût total du crédit : 317 368,00€
- Échéances trimestrielles : Constante - Montant des échéances : 9 173,68€
- Frais de dossier : 750 €
- Déblocage total ou partiel après 3 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix POUR, 4 CONTRE (PORCHER Aurélie, PLESTAN Sylvaine, RAULT Philippe et NEUTE Françoise car préférence pour une durée de 20 ans) et 1 ABSTENTION (AUBIN William pour la durée) :

- Accepte de contracter un prêt d'un montant de 600 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne selon les conditions indiquées ci-dessus,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2023.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Pas de question.

Prochain conseil municipal : vendredi 31 mars 2023 à 19h (budget)

La séance est levée à 20h29.

AILLET Louis	AUBIN William	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MENIER Mireille	NEUTE Françoise  <i>Absente</i>
PLESTAN Sylvaine  <i>Absente</i>	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas	SORGNIARD Catherine	SUIRE Thierry	